



Mont
Saint
Aignan

DÉCISION N° 2025- 102

Mise à disposition de la salle Christian Garros à Testa Duende

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

VU :

- L'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- La délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 notamment l'alinéa 5 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT :

- L'intérêt de la demande formulée de collaborer au développement de la danse et tisser des liens auprès des structures et associations culturelles locales.

DECIDE :

Article 1 : la conclusion d'une convention de mise à disposition de la salle Christian Garros de l'Espace Marc-Sangnier (sis rue Nicolas Poussin, Mont-Saint-Aignan) à Testa Duende, du lundi 20 au vendredi 24 octobre 2025 de 9 heures à 17 heures, dans le cadre d'un stage à destination de tous les publics, à titre gracieux ;

Article 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime et à Monsieur le Comptable public.

Fait à Mont-Saint-Aignan le 17 OCT. 2025



Catherine FLAVIGNY
Maire et Conseillère départementale